



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-1135  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-1131 ÉTABLISSANT LES TARIFS  
D'ÉLECTRICITÉ ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2025 » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville, au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 16 mai 2025**

**Me Clémence Richard, greffière et  
directrice des affaires juridiques par intérim**